

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE d'YSSANDON

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 13/02/2026

Date d'affichage : 27/02/2026

L'an deux mil vingt six, le vingt février, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune d'YSSANDON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Didier DUBUIS**.

Étaient présents : M. Didier DUBUIS, M. Claude VILLENEUVE, M. Bruno PILLET, M. Stéphane VEZINE, Mme Delphine GARDE, M. Christian LEYMARIE, Mme Christelle AUZELOUX, M. Dominique VILLENEUVE, Mme Sandrine GOFFLO, Mme Caroline PICARDA, Mme Carine DUCHOWICZ, M. Franck CAMUS.

Étaient absents excusés : M. Clément LOUBRIAT.

Étaient absents non excusés : M. Adrien LEBAS, M. Yoann ROUQUIE.

Procurations : M. Clément LOUBRIAT en faveur de M. Didier DUBUIS.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 12

Secrétaire : Mme Christelle AUZELOUX .

OBJET : Vote du budget primitif 2026

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 préparé lors de la réunion de la commission des finances le 07/02/2026, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	577 079,00 €	577 079,00 €
Section d'investissement	534 114,00 €	534 114,00 €
TOTAL	1 111 193,00 €	1 111 193,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 07/02/2026

Vu le projet de budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**APPROUVE le budget primitif 2026 arrêté comme suit :**

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211928908-20260220-MA-DEL-2026-009-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2026
Publication : 27/02/2026

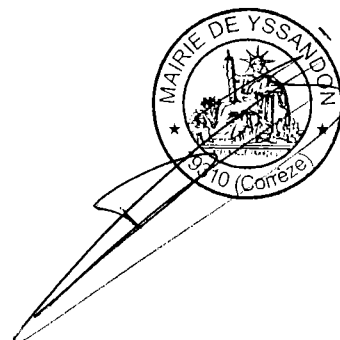
	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	577 079,00 €	577 079,00 €

Section d'investissement	534 114,00 €	534 114,00 €
TOTAL	1 111 193,00 €	1 111 193,00 €

Délibération N° : MA-DEL-2026-009

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de BRIVE et publication par voie
d'affichage le 27/02/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Didier DUBUIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211928908-20260220-MA-DEL-2026-009-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2026
Publication : 27/02/2026